

## L'ACTU DU MOIS

### BUDGET 2013 DE LA CNSA

# Le « oui mais » du secteur

**Malgré des points positifs**, les professionnels affichent leurs réserves au lendemain de l'adoption, à une large majorité, du budget prévisionnel pour 2013 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

**S**atisfaction mesurée dans le camp des représentants du secteur, réunis au sein du GR 31, après l'adoption, le 13 novembre dernier, du budget prévisionnel 2013 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Celui-ci s'élève à 21,113 milliards d'euros (soit + 3 % par rapport à 2012). Plus de 18 milliards d'euros sont prévus pour les établissements et services médico-sociaux. Autres motifs de contentement ? Les 147 millions d'euros dévolus à la médicalisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ainsi que la nouvelle enveloppe (50 millions d'euros) en faveur du fonds de restructuration de l'aide à domicile [1].

#### Vers une suppression d'emplois en Ehpad ?

Des « arbres », certes fournis, qui pour autant ne cachent pas la « forêt » des mauvaises nouvelles. Notamment, le maintien de la convergence tarifaire pour les Ehpad et les unités de soins longue durée (USLD) [2], susceptible d'entraîner la suppression de 8000 emplois, prévient la Fédération hospitalière de France (FHF). La reconduction du gel de

100 millions d'euros passe mal également : une contribution au respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), jugée disproportionnée par le GR 31, qui s'est abstenu.

#### Au secours des départements

En outre, une partie des échanges a été consacrée au fonds d'urgence en faveur des départements fragilisés : 170 millions d'euros seront ponctionnés sur les réserves de la Caisse [3]. Une « déviance à laquelle le conseil semble s'être habitué », s'agace Didier Sapy, président de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa). « S'interroger sur l'utilisation des réserves, au lieu de se pencher sur la raison de la sous-consommation récurrente, c'est se tromper de débat, souligne-t-il. La réalité, c'est que des crédits destinés à financer des personnels auprès des personnes âgées servent à combler les déficits des départements. Espérons que les conditions drastiques imposées aux services d'aide à domicile pour bénéficier du premier fonds de restructuration le seront également aux conseils généraux. » Visiblement méfiant, manifeste-



Pour Didier Sapy (Fnaqpa), il faut « s'interroger sur les raisons de la sous-consommation récurrente des crédits ».

ment vigilant, le secteur a soutenu le vote d'une motion visant à garantir une utilisation de cette enveloppe « cohérente avec les missions d'aide à l'autonomie de la CNSA ». Pas d'inquiétude, rassure l'Assemblée des départements de France (ADF), qui rappelle qu'elle « ne fait que restituer aux [conseils généraux] une partie des compensations qui leur avaient été soustraites ces dernières années ».

Gladys Lepasteur

[1] Lire dans ce numéro p. 28

[2] Dont les tarifs plafonds pour 2012 ont été publiés.

[3] Lire dans ce numéro p. 4